SÉANCE DU 03 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 03 juin, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, BORDIER Frédérique, DEBUE Sandra, KIEFFER Christian, JOSEFOWITZ Virginie et AVELLANEDA Jean-Raymond.

Absents: Mme GUIGNARD Christelle, Mrs CONSTANT Simon et VIMBER Jean-François.

Procurations: Mr BOUCARD David à Mr FERRIER Didier

Mr PANAZOL Jeannot à Mr DEFRAYE Régis Mme PAJOT Ophélie à Mme DEBUE Sandra

Secrétaire de séance : Mr KIEFFER Christian

ORDRE DU JOUR

- Budget commune : décision modificative : virement de crédits
- Feu d'artifice du 14 juillet 2021
- Adressage : dénomination supplémentaire
- Mise à disposition d'un local
- Fermeture de poste : poste vacant
- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Verteillac
- Convention avec le centre de gestion de Charente-Maritime (C.D.G.17) pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi
- Achat d'un nouveau camion pour les employés municipaux : modification de la délibération $n^{\circ}01\text{-}2021\text{-}05$ du 06 mai 2021
- Achat d'un aspirateur pour la salle polyvalente
- Diagnostics accessibilité APAVE des Etablissements Recevant du Public
- Achat de matériel informatique
- Achat de décorations pour les fêtes estivales
- Renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S) pour 2021
- Achat de mobilier urbain
- Achat de décorations de Noel

N° 01-2021-06

Objet : Budget commune : décision modificative : virement de crédits

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal,

-considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants.

-de modifier l'inscription comme suit :

INTERIOR DE AANDERO	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS			
OP: OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.		PTES	MONTANTS (€)	COMPTES		MONTANTS (&)	
						2 800,0	
Frais d'études				2031		2 800,00	
OP: MAM	ļ		13 000,00			,	
Immo, corporelles en cours - Agencmts et aménagmts de terrains	2312	87	13 000,00	1			
OP : BATIMENT LE FOULON			22 000,00	•			
Immo, corporelles en cours - Constructions	2313	91	22 000,00	Ì			
OP : TONDEUSE	l			1		27 700,00	
Immo, corpor, en cours - Instal., matériel, outil.	1			23151	94	27 700,00	
OP: INFORMATIQUE						5 200,00	
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.				23151	96	5 200,00	
OP : DIVERS 2020			790,00			2 200,00	
Immo, corpor, en cours - Instal., matériel, outil.	23151	97	700,00	ı	1		
DEPENSES - INVESTISSEMENT			35 700,00	ı		35 700.00	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

$N^{\circ}02-2021-06$

Objet: Feu d'artifice du 14 juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Collectivité prend en charge, depuis plusieurs années, le coût du feu d'artifice du 14 juillet. Il donne donc lecture du devis qu'il a reçu de la Société Brézac – 224A, route de la Mallevieille – 24 130 LE FLEIX qui s'élève à un montant total de 1 345.83 € H.T. soit 1 615.00 € .T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- -valide la proposition de la Société BREZAC pour un montant total de 1 615.00 € T.T.C.,
- -autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N°03-2021-06

Objet : Adressage : dénomination supplémentaire

Monsieur le Maire, précise que lors du travail de validation de l'adressage en 2019, une impasse aux abords des Siguenies a été omise et qu'il est nécessaire de procéder à sa création et à la dénomination de celle-ci.

Après avis auprès des usagers, il soumet à l'assemblée délibérante la création de l'impasse du Sorbier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-accepte la création de l'impasse du Sorbier.

N° 04-2021-06

Objet: Mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la Directrice de la Mission Locale Ribéracois Vallée de l'Isle, en date du 29 avril 2021, relative à la disposition d'une salle à la mairie pour la tenue des permanences de cet organisme. Elle présente une valorisation de la logistique mise à disposition comme suit : Permanence : 13m² x 23 jours x 0.55 € = 164.45 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, -accepte la proposition ci-dessus.

N°05-2021-06

Objet: Fermeture de poste : poste vacant

Vu l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n°91-298 du 20 mars 1991,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant : *Adjoint administratif – adjoint administratif, actuellement à 28 h 00 minutes hebdomadaires

car celui-ci est vacant.

De plus la collectivité a recruté depuis le 1er avril 2021, un adjoint admini

De plus, la collectivité a recruté depuis le 1er avril 2021, un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour assurer les fonctions d'adjoint administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **-décide** de supprimer l'emploi d'adjoint administratif adjoint administratif à 28 h 00 minutes hebdomadaires,
- -décide de soumettre les modifications ainsi proposées au Comité Technique,
- **-décide** d'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- -décide de charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

$N^{\circ}06-2021-06$

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Commune de Verteillac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune de Verteillac.

Il présente donc à l'Assemblée le tableau suivant, à la date du 03 juin 2021 :

CADRES D'EMPLOI	EFFECTIF	SITUATION	DUREE
ADJOINT TECHNIQUE			
dont			
Adjoint technique principal 2ème classe	1	TITULAIRE	35 HEURES
Adjoint technique	1	STAGIAIRE	35 HEURES
L D T O D T			
ADJOINT ADMINISTRATIF			
dont	,	CT A CV A IDE	20 HELIDEG
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	STAGIAIRE	30 HEURES
A disint administratif	,	TITULAIRE	25 HELIDES
Adjoint administratif	1	HITOLAIRE	35 HEURES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-valide le tableau des effectifs de la Commune de Verteillac au 03 juin 2021.

$N^{\circ}07-2021-06$

<u>Objet</u>: Convention avec le Centre de gestion de Charente-Maritime (C.D.G.17) pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Centre de gestion de Charente-Maritime afin que la collectivité puisse disposer de la prestation relative à l'étude et à la simulation du droit initial à l'indemnisation chômage.

Il précise que la mise en place de ce service s'élève, en 2021, à un montant total de 150.00 € et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention afin de permettre le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

N°08-2021-06

<u>Objet</u>: Achat d'un nouveau camion pour les employés municipaux : modification de la délibération n°01-2021-05 du 06 mai 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que lors de la séance du 06 mai dernier, l'Assemblée a autorisé l'achat d'un camion Iveco 35C13 proposé par Auto 89 Sarl − 2, route de Sampau- 33 450 MONTUSSAN, pour un montant de 23 880.00 € T.T.C. .

Il précise que, suite à un contretemps, ce véhicule ne sera pas disponible dans les délais prévus et que le vendeur propose que la Collectivité puisse acquérir, pour le même prix soit 23 880.00 € T.T.C, un Renault Maxity avec benne et coffre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- -valide la proposition de la Sarl Auto 89, 2, route de Sampau- 33 450 MONTUSSAN, afin d'acquérir le Renault Maxity avec benne et coffre pour un montant global de 23 880.00 € T.T.C.,
- -autorise Monsieur le Maire à engager la dépense,
- -autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N°09-2021-06

Objet: Achat d'un aspirateur pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un aspirateur afin de faciliter la réalisation du ménage à la salle des fêtes.

Il donne lecture des devis suivants et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- 1) aspirateur eau et poussières puissance 1 200 W marque NoviPro disponible chez Point P Route de Périgueux 24 600 RIBERAC pour un montant de 246.96 € T.T.C.,
- 2) aspirateur eau et poussières puissance 1 300 W marque Karcher disponible chez Point P Route de Périgueux 24 600 RIBERAC pour un montant de 258.34 € T.T.C.,
- 3) aspirateur eau et poussières puissance 1 150 W marque Einhell disponible chez les Etablissements Merlaud Le Bourg 24 320 VERTEILLAC pour un montant de 159.90 € T.T.C.,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, après analyse du rapport qualité/prix,

- -valide l'achat de l'aspirateur eau et poussières de la marque Karcher pour un montant de 258.34 € T.T.C. chez Point P –24 600 RIBERAC,
- -autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

N°10-2021-06

Objet : Diagnostics accessibilité APAVE des Etablissements Recevant du Public

Les Etablissements Recevant du Public doivent, suite au vote de la loi accessibilité du 11 février 2005, proposer les mêmes conditions d'accès à tous, et doivent donc être accessibles aux personnes handicapées. Le diagnostic Accessibilité régit les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les Etablissements Recevant du Public. Ainsi, le diagnostiqueur intervenant réalise un point sur la situation actuelle puis apporte des recommandations de travaux et évalue le coût de ses préconisations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'APAVE, sis Boulevard de Saltgourde 24054 PERIGUEUX Cedex pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité sur les dix Etablissements Recevant du Public de la commune pour un montant à hauteur de $4.000.00 \in HT$, soit $400.00 \in HT$ pour chaque établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- -autorise Monsieur le Maire à engager ladite dépense,
- -autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N°11-2021-06

Objet : Achat de matériel informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel informatique. Il donne lecture du premier devis qu'il a reçu de la S.A.R.L. Stargate Informatique − 5, rue Emile BAZILLOU − 24 400 MUSSIDAN et qui s'élève à un montant global de 4 291.07 € H.T. soit 5 149.28 € T.T.C. pour la prestation suivante :

*achat de deux ordinateurs LENOVO avec disque dur d'une puissance de 256 Go SSD et barrette mémoire de 16 Go,

- *achat d'un serveur NAS.
- *achat d'un onduleur 600 VA,
- *achat d'un switch,
- *achat de deux clés wifi.

Monsieur le Maire présente ensuite le second chiffrage estimatif, également réalisé par Stargate Informatique et qui concerne l'installation et le déploiement des différents matériels sur site pour un montant total de 586.68 € H.T. soit 704.02 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- -valide les deux propositions établies par la SARL Stargate Informatique,
- -autorise Monsieur le Maire à signer lesdits devis.

N°12-2021-06

Objet : Achat de décorations pour les fêtes estivales

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acheter des décorations, pour égayer le centre bourg, lors des fêtes estivales.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager des dépenses à hauteur d'un montant maximum de 200.00 € T.T.C. pour l'acquisition de fanions ou autre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- -valide l'achat de décorations type fanions à hauteur de 200.00 € T.T.C maximum.
- -autorise Monsieur le Maire à engager la dépense.

N°13-2021-06

<u>Objet</u>: Renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.) pour 2021

Le Maire informe le Conseil municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé et prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **-décide** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale pour l'année 2021,
- -s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation,
- -autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

N°14-2021-06

Objet : Achat de mobilier urbain

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de mobilier urbain afin de réaliser un aménagement urbain complémentaire des places de Verteillac.

Il demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 4.000.00 € HT pour ledit achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, -autorise Monsieur le Maire à engager ladite dépense à hauteur de 4.000.00 € HT

N°15-2021-06

Objet : Achat de décorations de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acheter des décorations pour les fêtes de Noël. Il donne lecture du devis qu'il a reçu de la Sarl Ambiance Led — 23, rue des Moissons — 16 410 GARAT et qui se compose des 13 éléments suivants :

- *2 Déco type Modern Tree,
- *4 Saturn Sphère de diamètre 60 cm,
- *4 Saturn Sphère de diamètre 100 cm,
- *1 Joyeux Fêtes (à l'entrée du village)
- *1 Gobos 25W,
- *1 Lentille personnalisée.

Monsieur le Maire précise que le montant total de ce chiffrage estimatif s'élève à 2 991.82 € H.T. soit 3 590.18 € T.T.C. et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- -accepte la proposition de la Sarl Ambiance Led pour un montant total de 2 991.82 € H.T. soit 3 590.18 € T.T.C.,
- -autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 03 JUIN 2021

N°01-2021-06

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDITS

N° 02-2021-06

FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2021

N° 03-2021-06

ADRESSAGE: DENOMINATION SUPPLEMENTAIRE

N° 04-2021-06

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

N° 05-2021-06

FERMETURE DE POSTE : POSTE VACANT

N° 06-2021-06

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VERTEILLAC

N° 07-2021-06

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE CHARENTE MARITIME (C.D.G.17) POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI

N° 08-2021-06

ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°01-2021-05 DU 06 MAI 2021

N°	09-	-20	21	-0	6

ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

N°10-2021-06

DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE APAVE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

N°11-2021-06

ACHAT DE MATEREIL INFORMATIQUE

N°12-2021-06

ACHAT DE DECORATION POUR LES FETES ESTIVALES

N°13-2021-06

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (C.D.A.S.17) POUR 2021

N°14-2021-06

ACHAT DE MOBILIER URBAIN

N°15-2021-06

ACHAT DE DECORATIONS DE NOEL

SUIVENT LES SIGNATURES